

L'ORDRE DES CHIMISTES SALUE LA SÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL DES MINISTRES QUÉBÉCOIS

Montréal, mardi 25 octobre 2022 – L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) tient à offrir toutes ses félicitations à celles et ceux qui forment dès aujourd'hui le nouveau Conseil des ministres du gouvernement québécois, avec une attention particulière pour la présidente du Conseil du trésor, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et, surtout, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Sonia Lebel, avec qui il est impatient de collaborer dans l'intérêt supérieur de la population. De surcroît, l'OCQ salue spécialement le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, le ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, avec qui l'OCQ souhaite poursuivre un dialogue essentiel pour que l'exercice de la chimie soit adéquatement encadré au Québec, entre autres dans leurs champs de compétences respectifs.

« Nous applaudissons la composition de ce Conseil des ministres, qui a fait l'objet de choix difficiles dans le but de proposer une équipe robuste et sérieuse au peuple québécois. Dans la même veine, nous accueillons positivement l'entrée en poste de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Sonia Lebel, qui reprend ce dossier d'importance. Nos attentes sont claires : il faut procéder sans plus attendre à la modernisation de la *Loi sur les chimistes professionnels*. Nous devons agir pour la sécurité des Québécoises et Québécois, actuellement compromise par la désuétude du texte. », déclare le président de l'OCQ, M. Michel Alsayegh.

L'OCQ rappelle au gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) que celle-ci s'est engagée à « [étudier] la question avec le ou la titulaire du poste de ministre responsable des ordres professionnels afin de trouver avec [notre] organisation des solutions constructives à l'enjeu » que constitue la désuétude de la modernisation de [*Loi sur les chimistes professionnels*](#), adoptée en 1964.

Par ailleurs, dans une lettre datée de juillet 2021 à l'intention de l'OCQ, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de l'époque, M. Benoit Charette, relevait le caractère « essentiel » de l'apport des chimistes aux travaux de son ministère, tout en précisant « [partager] pleinement [notre] préoccupation quant à la protection du public et de l'environnement ». Une « [ouverture] à collaborer avec l'Office des professions du Québec dans les travaux en cours pour répondre adéquatement au besoin d'actualisation de la Loi sur les chimistes professionnels » fut dès lors confirmée par le ministre.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Émile Gauthier, 418-806-6250

Charles Brière-Garneau, 450 822-5656

medias@lorangebleue.biz